



Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022
Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange

Etat de présence

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				M. UGHI R.	X				M. BONIFAZZI G.	X			
M. FOSSO A.	X				Mme. DREYSTADT C.	X				Mme. ANGELONI M.	X			
Mme. LELAN J.	X				Mme. LECLERE E.	X				M. GARRINELLA R.	X			
M. MERAT JL.	X				M. DANGIN M.	X				M. CERBAI J-P.	X			
Mme. NOIREZ C.	X				Mme. ACER B.		X		À Mme. IANNONE P.	Mme. SALL-HUWER G.		X		À M. LEBOURG G.
M. Müller G.		X		À Mme. LECLERE E.	M. BALTAZARD D.		X		À Mme. WINZENRIETH R.	M. ZANDER D.	X			
Mme. BLAISING M.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. MAZZERO P.	X			
M. PREPIN R.		X		À Mme. BLAISING M.	M. BONALDO Y.	X				M. LEBOURG G.	X			
Mme. LOPICO A.	X				M. WOJTYLKA V.	X				M. ADIAMINI M.		X		À M. MENDES J-P.
					Mme. IANNONE P.	X				M. MENDES J-P.	X			

Secrétaire de séance : M. DANGIN M.

Délibération n° DCM2022-06-43 Portant : Personnel communal : emplois saisonniers.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers),

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2022-05-32 du 24 mai 2022 portant personnel communal emplois saisonniers ;

Considérant que la délibération susmentionnée prévoyait 18 recrutements pour la période estivale et que compte tenu des besoins il apparaît nécessaire de prendre 2 contractuels supplémentaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier (ou occasionnel) pour soutenir les équipes municipales et en particulier le service des espaces verts pendant la saison estivale et/ou en l'absence d'une partie du personnel titulaire,

Considérant l'exposé de Monsieur BONALDO conseiller municipal d'Algrange rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus :	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="29"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="29"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="29"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Décide,

- ✓ D'approuver pour l'exercice 2022 l'ouverture de 2 emplois saisonniers supplémentaires sur juillet et août portant ainsi à 20 le nombre de postes ouverts pour l'été ;
- ✓ De rappeler que les recrutements et la signature des contrats sont de la compétence de Monsieur le Maire ;
- ✓ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à ALGRANGE, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme à ALGRANGE, le 28 juin 2022

Le Maire :

